

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement 357-2020 ayant pour objet la gestion contractuelle de la MRC des Laurentides*, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 septembre 2020, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 17 septembre 2020



Isabelle Daoust, CPA, CGA  
Directrice générale adjointe et directrice des finances